



Mairie du Chalard

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 19 Juin 2019.

Etaient présents : M. Michel ANDRIEUX, Maire – Mme Marie-Françoise DUVERGER, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint – ainsi que les Conseillers : M. BEYLIER - M.DRURY – Mme MORNAS - Mme GUEIDAN-POINTET.

Absente avec procuration donnée à M. DRURY, Mme KOERTS

Absente non excusée : Mme Virginie GRUAU

En préambule de ce conseil, le Maire a accueilli deux représentants de l'association « Stop Mines87 », afin qu'ils puissent exposer leur point de vue sur le permis d'exploration accordé à la société Cordier Mines sur le périmètre allant de Château-Chervix aux anciennes Mines du Bourneix.

Des explications ont été données et les deux représentants ont souhaité pouvoir exprimer leur point de vue à la population du Chalard, dans un esprit d'information et non de polémique. Les conseillers municipaux ont objecté la question du bénéfice économique contrebalançant les nuisances d'une exploitation éventuelle. Les participants non conseillers ont pu aussi exprimer leur point de vue de même nature.

En conclusion, cette information, loin d'être limitée comme prévu à une vingtaine de minutes, a occupé quasiment une heure avec l'exposé et les questions-réponses.

Le maire mettra à disposition la Salle des Fêtes pour une réunion publique qui aura lieu vraisemblablement au mois de septembre, dans la deuxième quinzaine. Ce sera probablement une réunion contradictoire.

Au nom du Conseil Municipal, le Maire a remercié les deux intervenants.

Après une pause de quelques minutes, le Conseil Municipal a repris sa séance.

1. Compte-Rendu des 4 et 10 Avril 2019

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est mis aux voix : 3 voix pour, 3 contre et une abstention. Il n'est pas fait d'adjonction au compte-rendu.

2. Examen des comptes arrêtés au 31-05-2019

Celui-ci ne donne pas lieu à des remarques particulières. L'exécution du budget est conforme aux prévisions.

- Exécution du budget principal en dépenses de fonctionnement = 114 826,19 € sur 300 509,01 € - soit 38,21%, et 2 140,98 € en dépenses d'investissement sur 93 608,43 € - soit 2,29%.
- Exécution du budget Eau en dépenses de fonctionnement = 2 805,95 € sur 95 949,23 € - soit 2,92%, et 0 € en dépenses d'investissement sur 83 846,19 €.
- Exécution du budget Assainissement en dépenses de fonctionnement = 116,35 € sur 19 120,09€ - soit 0,61%, et 0 € en dépenses d'investissement sur 22 852,06 €

3. Décisions budgétaires modificatives

- Sur le budget Assainissement : une somme de 30 € en moins sur l'investissement dans les deux sections pour régulariser une erreur matérielle.
- Sur le budget de l'Eau : une somme de 100 € au compte 673, et – 100 € au compte 61521 pour une annulation de facture de 15,87€
- Sur le budget général : un transfert de 2500 € du compte 2188 au compte 2051 pour l'achat d'un logiciel en rapport avec le PLU pour 1700 € (formation comprise).

Vote du Conseil : 7 voix pour et 1 abstention

4. Régularisation pour participation aux voyages scolaires suite à une omission du Lycée JB Darnet

La participation est la même que pour les autres enfants, soit 50 €.

Vote du Conseil : 7 voix pour et 1 abstention

5. Recomposition du Conseil Communautaire

Pour la mandature 2020-2026, la loi prévoit un système de répartition des sièges des conseils communautaires, qui induit la non-représentation des petites communes. Sont concernées ici Le Chalard, Ségur-le-Château et St-Eloy-les Tuileries. Toutefois, elle laisse la place à un accord local permettant d'y remédier. Le Conseil communautaire de Saint-Yrieix a opté pour cette solution, qui permettra à ces 3 communes de conserver leur siège au sein du conseil communautaire. Cette décision doit être validée par chaque conseil municipal des communes membres.

Vote du Conseil : unanimité

6. Dématérialisation des demandes de subventions

A compter de 2020 les demandes de subventions d'équipement concernant la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) seront dématérialisées.

7. Subvention accordée à l'association 1001 Notes

Proposition du maire : 200 € rejetée par 4 voix contre, 3 pour et une abstention.

Décision du Conseil Municipal : 135€. M. Beylier a demandé que cette subvention soit équivalente à celles accordées aux associations de la commune, donc 135 €. Proposition acceptée.

8. Fête de la Saint-Jean

- Inscriptions au repas :70
- Il est fait appel aux conseillers pour préparer la Salle
- Mme Duverger et M. Eymery ont commandé le buffet à Super U de Nexon
- Comme d'habitude, M. Beyrand préparera le feu grâce au concours du frère de M. Beylier, qui nous gratifie de relèves de bois
- Un merci à ceux qui nous ont attribué des lots et en particulier l'entreprise Tunzini, avec un don de 500 €.

9. Questions diverses

- La cérémonie de Royères : les villes amies de St Viaud se sont réunies à Royères le 9 Juin 2019. Une plaque commémorative a été donnée. Elle sera placée sur le Monument aux Morts de la Commune.
- M. Eymery fait part du débordage qui abîme la route de Cirèges. La commune fera part à l'entreprise de sa désapprobation sur l'état du chemin.
- Grange de Bessous : un arrêté communal est à prendre pour mettre en garde contre la chute de pierres provenant de la grange.

La séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Compte-Rendu

Le 24 Juin 2019

Le Maire,

Michel ANDRIEUX